

## CONDITIONS GENERALES

### 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (**ci-après CGV**) sont applicables à toutes commandes passées par l'acheteur auprès de la Pépinière Viticole Carlo Faber et/ou de Monsieur Carlo FABER (**ci-après le vendeur**) et à tous nos contrats de vente, en ce compris toute prestation de services accessoires.

Par l'acceptation des présentes conditions générales, l'acheteur reconnaît que celles-ci s'appliquent à tout contrat ultérieur, même si ce dernier n'est pas écrit.

Les présentes CGV excluent toutes les conditions générales et particulières de l'acheteur, à défaut d'acceptation expresse écrite du vendeur. Aucune dérogation à ces CGV ne sera admise sans confirmation écrite du vendeur.

Sauf preuve contraire, l'acheteur reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes CGV, d'en avoir pris connaissance et d'y avoir adhéré sans réserve.

Le vendeur se réserve le droit de porter les modifications qui résultent d'un changement législatif dans les présentes CGV sans autre formalité ou avertissement.

### 2. Formation du contrat

Les offres des produits et les prix sont valables dans la limite des stocks disponibles, mais encore sous toutes réserves, dont sous réserve d'acceptation et de faisabilité.

L'offre du vendeur ne présente pas un engagement du vendeur sauf vente. Par l'acceptation de l'offre, l'acheteur s'engage à acheter les produits commandés et à payer le prix convenu.

### 3. Paiement – Prix

Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent hors T.V.A. Nos factures sont établies au tarif en vigueur au jour de la livraison.

En vue du paiement des produits vendus, le vendeur se réserve le droit d'exiger la constitution, à son choix, de garanties, telles que notamment, le paiement par acomptes (25% / 50% / 75%) ou la constitution d'une garantie bancaire.



• Rebschule Carlo Faber - 1, rue de Remich - L-5471 Wellenstein •

Sauf stipulation contraire, toutes nos factures sont payables en euro, au comptant et sans escompte, au siège de la Pépinière Viticole Carlo Faber. Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée par écrit au plus tard dans les 15 jours calendaires de son émission, à défaut de quoi elle sera considérée comme nulle et non avenue.

#### 4. Livraison

Quelle que soit la destination de la marchandise, la livraison est réputée être effectuée au siège d'exploitation de la Pépinière Viticole Carlo Faber. En conséquence, l'acheteur supporte les risques afférents aux produits dès leur prise de possession, sinon, dès que ceux-ci sont mis à sa disposition. Au cas où l'acheteur désignerait un autre lieu de livraison, l'enlèvement, le transport et/ou le stockage des produits s'effectuera aux risques et aux frais de l'acheteur.

Tous les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sauraient donner lieu à indemnisation et/ou à engager la responsabilité du vendeur.

Cependant, le vendeur s'engage à avertir, dans les meilleurs délais, l'acheteur d'un éventuel retard de livraison indépendant de sa volonté.

Sauf dénonciation d'un vice, qu'il soit caché ou apparent, ou d'un défaut de conformité généralement quelconque, suivant dispositions de l'article 6 des présentes CGV, l'acheteur ne saurait réclamer un retour de marchandise, sauf accord préalable et écrit du vendeur.

#### 5. Clause pénale & intérêts de retard

Le non-respect d'une seule échéance de paiement par un acheteur agissant à des fins professionnelles ou non-professionnelles, rendra exigible de plein droit et sans mise en demeure préalable, le solde redû sur toutes les autres factures, même non encore échues ; sans préjudice quant au droit du vendeur de suspendre l'exécution des autres commandes en cours jusqu'au paiement intégral des montants redus dans ce cas.

Pour le surplus, l'acheteur ne saurait se prévaloir de contre factures éventuelles, qui ne sauront être compensées avec les créances du vendeur, sans accord express de ce dernier.

Le non-paiement de toute facture à l'échéance fait courir, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard à hauteur de 5% à l'égard de l'acheteur.



## 6. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix convenu entre parties, y compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles.

À défaut de paiement du prix à l'échéance, le vendeur a le droit de reprendre les produits aux frais de l'acheteur; jusqu'au complet paiement de ces produits, l'acheteur ne peut ni les revendre, ni les donner en gage, sans l'accord préalable et écrit du vendeur. L'acheteur s'engage à avertir le vendeur de toute saisie pratiquée par un tiers sur les produits vendus dont le prix n'est pas intégralement payé. De même, l'acheteur s'engage à informer immédiatement le vendeur au cas où les produits livrés et impayés se trouveraient dans les lieux pris en location par l'acheteur.

## 7. Garantie

### 7.1. Acheteur professionnel

Toute dénonciation d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité affectant les produits livrés doit être notifiée par écrit au vendeur dans les 15 jours calendaires suivant la livraison des produits, à peine de déchéance.

Toute dénonciation d'un vice caché des produits livrés devra être notifiée au vendeur dans les 15 jours de la découverte de ces vices par l'acheteur ou à partir du moment où il aurait pu ou aurait dû raisonnablement en avoir connaissance. Avant toute action en justice relative aux vices cachés des produits livrés, l'acheteur devra rechercher un arrangement amiable avec le vendeur par voie de médiation sous peine d'irrecevabilité de toute action en justice.

La garantie du vendeur se limite exclusivement, soit à la réparation ou au remplacement des produits défectueux, soit à la restitution ou à la réduction du prix facturé, sans autre dédommagement. En outre, la responsabilité du vendeur est exclue en cas de dommage causé du fait de l'acheteur ou en cas de force majeure ou fortuit.

### 7.2. Acheteur non professionnel

Conformément aux dispositions des articles L.212-1 à L.212-13 du Code de la consommation luxembourgeois, l'acheteur bénéficiera de la garantie légale pour tout défaut de conformité existant au moment de la livraison du produit, s'il ne le connaissait pas ou n'était pas censé connaître le défaut au moment de la conclusion du contrat et s'il apparaît dans un délai de deux ans à compter de la livraison.



### 7.3. Exclusion de garantie

Toute réclamation de garantie du vendeur est soumise à l'obligation de communication par l'acheteur d'une copie de la facture et du bon de livraison envoyées par lettre recommandée, télécopie/fax, courrier électronique avec accusé de réception au siège de la Pépinière Viticole Carlo Faber.

La garantie du vendeur sera, en tout état de cause, exclue en cas d'un emploi, d'une manipulation ou d'un stockage non approprié du produit vendu par l'acheteur, à savoir notamment une utilisation non conforme au mode d'emploi, aux règles de l'art et à la législation spécifique applicable.

Pour le surplus, toute réparation qui n'aura pas été effectuée par le vendeur sur les marchandises vendues rend caduque la garantie du vendeur.

### 8. Politique de confidentialité et protection de la vie privée

Le traitement par le vendeur des données personnelles reçues de la part de l'acheteur a pour finalités, l'exécution des présentes CGV, l'administration de la clientèle, la promotion des produits et services du vendeur, l'établissement de campagnes d'information personnalisée et de marketing direct, en ce compris par le biais de courrier électronique par le vendeur.

### 9. Généralités

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes CGV ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable, qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.

Le vendeur a le droit de ne pas se prévaloir des présentes CGV à un moment donné, sans pour autant que cela puisse être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, télécopie/fax, courrier électronique avec accusé de réception, pour le vendeur, au siège de la Pépinière Viticole Carlo Faber et pour l'acheteur, à son siège social ou domicile le cas échéant.

### 10. Droit applicable et compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit luxembourgeois et tout litige en découlant ou y relatif, quant à la formation, l'exécution et/ou l'interprétation de ces CGV, ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg.

